



LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. Avril 10 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS

Le "Madawaskien" a voulu lancer un mouvement qui a pour but de réclamer plus de français dans nos écoles, parcequ'il a pu réaliser que les petits français qui les fréquentent éprouvent beaucoup de difficultés à penser et à exprimer leurs idées correctement dans une langue qui n'est pas la leur, (la langue anglaise). Nous entendons dire bien souvent que la langue française n'est pas négligée dans nos écoles, car dit-on, on y enseigne la grammaire, la lecture, l'orthographe usuelle, etc. Tout cela peut avoir un peu de vérité, mais arrêtons-nous pour un moment et considérons ce qui est essentiel pour bien connaître sa langue maternelle et quel est le but de l'enseignement de celle-ci.

Enseigner la langue maternelle dans l'école, c'est apprendre à l'enfant non seulement les rudiments de cette langue, mais c'est aussi lui apprendre à penser et à exprimer ses pensées correctement. Comment peut-on espérer que l'enfant qui n'a pas les moindres connaissances de la langue anglaise soit capable de s'exprimer facilement. C'est très facile de comprendre qu'il ne s'exprime pas, ce qui est un délai irréparable. Chose ridicule en même temps et contraire aux principes pédagogiques, contraire aux lois naturelles et psychologiques qui nous enseignent de procéder du connu à l'inconnu, du concret à l'abstrait.

Savoir sa langue n'est donc pas connaître les règles de la grammaire, ce n'est même pas pouvoir transcrire les idées d'autrui dans une dictée sans faute, mais c'est savoir penser et exprimer avec ses propres termes les résultats des opérations des diverses facultés de l'âme. "La pensée est le fond de la langue, l'expression en est la forme". Afin que l'enseignement du français atteigne son but, il faut que l'enfant apprenne à penser et à exprimer ses idées.

L'enseignement de la langue maternelle est le grand moyen de formation, et le principal instrument du progrès. Avant de dire qu'on est vraiment homme il faut être capable de s'exprimer avec correction, netteté et précision. Peut-on, s'exprimer dans une langue qui est considérée comme matière secondaire sur le programme des études? L'enfant s'aperçoit bien vite de la valeur des choses par la place qu'elles occupent sur le curriculum scolaire. Ceci n'est que naturel, car c'est à l'école que l'enfant recevra les premières notions qui devront plus tard le guider dans sa vie pratique. Voulons-nous que nos enfants entrent dans la vie avec des inspirations contraires aux traditions caractéristiques de leur race? Croisons-nous qu'ils sauront garder en leur âme l'amour de leur langue et qu'ils pourront la conserver si cette impression n'est pas faite dans leur cœur dès le bas âge. La connaissance de la langue maternelle est le point de départ de toutes les connaissances et le centre des études. "La langue française qui est chargée de toute la pensée catholique et qui est le fondement de tout l'idéal de l'âme ancestrale, est un préservatif contre l'infiltration héritique et matérialiste du verbe étranger qui sonne aux oreilles de l'enfant une autre foi et d'autres aspirations".

Pourquoi devons-nous aimer notre langue? Je répondrai par ces paroles de Mgr. P.-E. Roy: "Aimons notre langue, aimons-la pour tous les services qu'elle a rendus à notre foi, aimons-la pour tous les sacrifices qu'elle nous a coûtés, aimons-la pour la protection qu'elle nous assure et gardons-la comme la part tangible de notre héritage".

Mais pourtant on nous dira ce qu'on a déjà dit à plusieurs reprises. Pourquoi provoquer nos adversaires de langue anglaise? Pourquoi soulever une question qui pourrait être la cause directe d'un conflit entre les deux races? Mais oui, pourquoi ne pas se tenir tranquille et refuser à notre génération croissante ce qui est essentiel à son développement autant intellectuel que moral? Laissons de côté ces idées fausses et étroites et étudions cette question avec tant de largeur d'esprit que nos confrères de langue anglaise soient persuadés que nous n'avons pas l'intention de leur contester leurs droits, mais au contraire que ce que nous voulons c'est qu'ils ne nous contestent pas les nôtres.

Voyons maintenant si nos élèves de langue française suivent facilement les cours tels que prescrits par les autorités. Après avoir fait un examen complet, voici ce que nous avons trouvé: Il y a actuellement à l'école d'Edmundston 146 élèves dans le troisième grade. De ce nombre 54 seulement sont normaux, c'est-à-dire que leur âge chronologique correspond à leur âge mental, tandis que 92 sont retardés. De ces derniers 34 sont retardés d'un an, 17 sont retardés de deux ans, 19 de trois ans, 19 de quatre ans, 14 de cinq ans, 6 de six ans et deux de sept ans; ce qui veut dire que nous avons deux élèves dans le troisième grade qui devraient être dans le neuvième, six qui devraient être dans le huitième, quatorze dans le septième, etc. Il faut donc conclure par là que les conditions telles qu'elles existent aujourd'hui sont déplorables. Il est vrai qu'un petit nombre d'élèves ne sont pas doués d'une très grande intelligence et par conséquent sont incapables de suivre leurs classes avec plus ou moins de facilité, mais ceux-ci ne constituent qu'une petite minorité. Nous savons très bien que la grande majorité des élèves sont très intelligents. Comment se fait-il donc qu'un si grand nombre soient retardés? Je laisse ce problème à nos lecteurs intelligents, et je sais que la solution sera pour eux chose facile.

Mais ce n'est pas seulement dans le troisième grade que ces choses décourageantes existent. Si vous me le permettez bien, je vous dirai aussi quelles sont les conditions dans le septième grade. Remarquez bien que dans le troisième grade nous avons un total de 146 élèves tandis que dans le septième ce nombre est réduit à 86. De ce nombre seize sont normaux, tandis que soixante-dix sont retardés. De ces derniers 27 sont retardés d'un an, 23 sont retardés de deux ans, 17 de trois ans, 2 de quatre ans et un de cinq ans. Donc au delà de quatre-vingts pour cent des élèves de ce grade sont retardés. Les mêmes choses peuvent se dire de tous les autres grades. Est-il surprenant de voir que nos enfants à leur sortie de l'école connaissent si peu l'histoire de notre pays, comme le dit M. F.-P. Morais dans sa lettre à l'Évangéline. Comment peut-on s'attendre que de tout jeunes enfants apprécient l'histoire du Canada quand il faut se casser la tête pour apprendre par cœur ces quelques pages d'histoire écrites en anglais.

Mais on nous dira que l'étude de la langue anglaise est indispensable dans un pays comme le nôtre. Nous le savons très bien. Mais ce qui arrive trop souvent c'est que nos enfants au sortir de l'école n'en connaissent ni l'une ni l'autre. Le "Madawaskien" fait donc un appel pressant à tous nos français de se ranger sous notre bannière et de nous supporter dans le bataille. Ce mouvement intéresse tous les français de notre province, car il ne tend qu'à promouvoir l'avancement de leur race. Tout franc citoyen se fera donc un devoir de s'enrôler sous la bannière des promoteurs du mouvement et de leur donner un appui aussi efficace que possible. Vous

A La Législature Provinciale

SEANCE DU 28 MARS

Réunion à 3 heures.

M. Scovill présente le rapport du comité des règlements permanents.

Par M. Smith, de Albert: Quant aux montants perçus par le ministère de la Santé de la part des municipalités qui avaient refusé de prélever des asséssements et le coût des procédures; aussi quant au nombre des Ingénieurs de chemins employés par le gouvernement, le salaire qui leur est payé et quel travail ils font pendant l'hiver.

Par J. Dickson: Quant aux déboursés pour le pont Linden, paroisse de Cardwell, comté de Kings.

M. Tracey présente un projet de loi permettant aux Commissaires d'eau et de feu de Bath, d'émettre des débetures.

L'hon. M. Magee présente un projet de loi pour amender l'Acte d'Incorporation des villes en rapport avec la ville de Sackville.

M. Richard présente un projet de loi autorisant la commission scolaire de Fredericton d'émettre d'autres débetures.

Le Dr Curran, de St Jean continue le débat sur le budget. Référant d'abord au ministre de la Santé Publique, il dit que celui-ci avait coûté à la Province l'an dernier, un montant net de \$42,733, y compris les salaires du ministre et de ses assistants. Il ajouta qu'avant que cette loi fût en force, il n'y avait aucun moyen d'avoir le nombre des mortalités et que l'ancien gouvernement n'avait fait aucun effort pour l'obtenir. Le fait est dit-il que depuis 1920, le Nouveau Brunswick a eu la plus grande réduction de décès que toute autre province à l'exception de l'Ontario. Le Nouveau-Brunswick a une population de 380,000 et 5,158 sont morts en 1922 tandis que ce chiffre fut réduit de 931 en 1923. Il demanderait au député de York si cela ne valait pas l'argent dépensé.

Quant à la mortalité infantile, 11,564 enfants naquirent dans un an, dont 376 moururent la première semaine qui suivit leur naissance et 539 en dedans d'un an. Depuis que l'on recueille les statistiques, la mortalité des enfants avait été réduite de 341 par année, la plus grande déduction obtenue dans toutes les provinces du Dominion. Assurément que sauver la vie de 341 enfants d'un total de 11,564 était un fait appréciable.

Parlant de la situation financière de la Province, M. Curran fit remarquer que le revenu de la province qui était de \$15,000,000 en 1917, était de \$33,479,782 en 1923, soit une différence de \$19,000,000 et acceptant le principe que les pouvoirs d'emprunts sont déclinés par les revenus, il dit que la province aurait pu emprunter \$23,000,000 au lieu de \$12,000,000. M. Hunter, de York, qui suivit, répéta en substance les critiques de ses collègues de l'opposition, MM. Flewelling et Peck.

Ajournement à 5.17 p. m., jusqu'à mardi le 1er avril à 3 p. m.

SEANCE DU 1er AVRIL
Réunion à 3 heures.

M. Wetmore présente le rapport du comité des municipalités. Avis d'enquête furent donnés comme suit:

Par M. Taylor: Si réellement on a reçu une requête des propriétaires du côté est de Musquash, demandant des propriétaires du côté est de Musquash, demandant au Gouvernement d'acheter leurs propriétés en cas de futures inondations.

L'hon. M. Veniot introduisit un projet de loi pourvoyant à ce que le droit de passage fût accordé aux brigades dans les cités, villes

et municipalités dans le cas d'incendie.

L'hon. M. Byrne présente un projet de loi pour amender le N. B. Electrical Power Act. Il introduisit aussi un projet de loi pour amender l'Acte de Compensation aux Ouvriers.

L'hon. M. Mersereau présente un projet de loi pourvoyant au remboursement de la dette sur l'Ecole Agricole.

L'hon. M. Robinson présente un projet de loi pour amender la loi de chasse de 1921. Aussi un projet de loi autorisant la concession de certains terrains à Edmundston au Recteur et aux Syndics de l'Eglise St Jean Baptiste de cette ville.

L'hon. M. Byrne présente un projet de loi pourvoyant à la consolidation des Statuts du N. B. Il explique que c'est l'intention de donner au Lieutenant Gouverneur le pouvoir de nommer une commission de pas plus de trois

A FREDERICTON



Hon. J.-E. Michaud, représentant le comté de Madawaska à la Législature.

personnes pour faire le travail en déca de deux ans.

L'hon. M. Hethington présente un état de la dette du comté de Carleton.

M. Burlock continue le débat sur le budget. Il fut suivi par M. P.-P. Melanson, député de Kent, qui déclara que le gouvernement avait accompli une de ses promesses faites dans l'opposition, à savoir la restauration de la bonne renommée de la Province. Ils avaient aussi promis une administration honnête et avaient tenu cette promesse. Il démontra que malgré la prétention que le gouvernement avait volé la politique de l'hon. B.-F. Smith concernant les chemins, c'était tout le contraire. Il rappela ensuite que l'ancien gouvernement avait fixé les droits de coupe à \$1.50 par mille en 1913 pour une période de 10 ans. Si l'administration actuelle avait conservé ces taux les recettes sur les droits de coupe de 1918 à 1923 auraient été de \$2,441,096 moins qu'elles ne l'ont été.

M. Melanson profita de l'occasion pour réfuter la déclaration faite récemment par M. Doucet, M.P. de Kent à la Chambre des Communes, à savoir qu'il (M. Doucet) n'était pas candidat Progressiste en 1921. En réalité, affirma M. Melanson, M. Doucet dans cette élection s'était proclamé partisan de M. Crerar et avait fait appel aux fermiers pour leur appui.

Quant à la question de prohibition M. Melanson dit que son attitude est demeurée celle qu'il avait il y a deux ans lorsqu'il exprima ses vues sur ce sujet.

M. Diotte de Restigouche suivit et réfuta aux ministres des Ter

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL
Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital payé et Réserve \$4,500,000.00
131 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.
20.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.
30.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.
Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.
Succursale à Edmundston:
Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.
F.-H. BOURGOIN, gérant local.

L'HON. J.-E. MICHAUD A LA LEGISLATURE

Magnifique discours.— Le Ministre est en faveur d'un changement dans la loi de prohibition.— Il demande plus de représentation pour les comtés de Madawaska et Restigouche.

Fredericton, 2.— L'hon. J.-E. Michaud, représentant du comté de Madawaska à la législature provinciale, a prononcé, hier, un magnifique discours concis et remarquable par la collection de faits qu'il renfermait.
Comme l'hon. M. Magee et la plupart des autres ministres, M. Michaud s'est prononcé en faveur d'un changement dans la Loi de prohibition qui existe actuellement. Cette loi, dit-il, est dans les statuts de la province depuis sept ans. Ce n'est pas réellement une loi de Prohibition, mais une loi de liquors alcooliques. Personnellement, dit l'orateur, quoique n'étant pas un prohibitionniste, je suis modéré et je n'ai eu aucune inclination pour faire violer la loi. En 1921, continue, M. Michaud, j'avais comme client, un monsieur qui était intéressé dans l'exportation des liquors. Dans ce temps, il y avait une divergence d'opinion parmi les avocats, sur l'interprétation de la loi, con-

cernant les droits d'exportation. J'ai donc avisé mon client que l'acte provincial ne s'appliquait pas à l'exportation des liquors. Malgré que mes vues sur la question n'étaient pas les mêmes que celles de l'inspecteur en chef, elles furent confirmées par me décision que donna le Juge Grimmer.
M. Michaud continue ensuite, en disant que des rumeurs avaient circulé qu'il était mêlé au commerce d'exportation des liquors. Ces rumeurs avaient pour but le chantage. Aussi M. Michaud dit qu'il continua toute relation avec le client dont il fut question plus haut. Le printemps suivant, ce même homme fit application pour une licence de vendeur, à laquelle il (M. Michaud) s'opposa formellement.
La rumeur a encore circulé, ajouta M. Michaud, qu'il avait favorisé les violateurs de la loi. M. Michaud espère pouvoir exonérer de tout blâme ses amis conservateurs du comté de Madawaska. Quoique n'étant pas un partisan de la prohibition, le ministre déclare qu'il n'a jamais péché la loi de suivre son conseil. Cependant il est temps qu'il y ait quelque chose de fait à ce sujet. Il croit que le public devrait être appelé à se prononcer sur la question. Il est d'opinion que la population de la province est en faveur du contrôle absolu par le gouvernement.

Considérant ensuite la question de la représentation proportionnelle à la législature, M. Michaud démontre clairement que les deux comtés qui ont le plus progresser, tant par le nombre d'habitants que par le commerce, l'industrie et l'agriculture, ce sont les comtés de Madawaska et Restigouche. Par contre, ces deux comtés n'ont pas le nombre de représentants qu'ils devraient avoir. M. Michaud demande alors d'augmenter de deux à trois membres, la représentation de ces deux comtés ou de diminuer celle des comtés où la représentation est trop nombreuse.

SEANCE DU 2 AVRIL
Réunion à 3 heures.
M. Peck donna avis d'enquête à savoir ce que coûtèrent certains grandes routes dans le comté de Westmorland.
L'hon. M. Veniot présente un projet de loi concernant le St John and Quebec Railway.
M. Foster proposa la suspension du règlement afin de présenter un projet de loi pour licencier les ventes en banqueroute dans la ville de St Jean.
L'ordre du jour étant arrivé, M. Richards, chef de l'opposition à la Législature continua le débat sur le budget. Il réfuta à la dette de la Province et son discours n'ajouta rien de nouveau à celui qu'il faisait sur l'adresse et aux critiques de ses amis de l'opposition.

REMERCIEMENTS

Mme T.-M. Richards et sa famille remercient tous leurs parents et amis qui ont bien voulu leur montrer de si grande marques de sympathies et de bonté à l'occasion de la mort de M. T.-M. Richards, sr.

(signé) C. SAVOIE.